

# Priorités de la législature 2019-2023

Programme politique de la Fédération romande des consommateurs

Mai 2019



## Introduction

Le consommateur est tour à tour citoyen, client, usager, assuré, patient, etc. C'est donc pour la population dans son ensemble que la FRC formule ses revendications politiques pour la législature 2019-2023. La responsabilité du consommateur réside dans les choix qu'il fait, quand il peut en faire. Pour cela, il lui faut de bonnes informations et des alternatives que le marché n'offre pas toujours.

En Europe comme en Suisse, les organisations de défense des consommateurs partagent un même constat: le rapport de force n'est pas favorable au consommateur et les lois – qui le laisse trop souvent sur le carreau – doivent lui donner, ainsi qu'à ses représentants les moyens de mieux défendre ses intérêts. Le régulateur d'un juste – donc d'un meilleur – équilibre des forces est le cadre politique. Raison pour laquelle les autorités ont le devoir de protéger le citoyen et de lui permettre d'être correctement informé. Car c'est notamment grâce aux organismes qui le défendent, l'informent et lui permettent de se fédérer avec d'autres que la législation progresse.

Pour jouer ce rôle essentiel d'intérêt public, ces organisations ont besoin de soutien financier. Ce d'autant que la Suisse a un cran de retard par rapport à l'Europe: plusieurs pays possèdent par exemple des lois qui leur permettent d'agir ensemble judiciairement (action collective). Dans des domaines comme la durabilité et ce qui touche à la santé des gens, l'Etat doit poser le cadre. Car si les comportements individuels de consommation peuvent évoluer, l'effort doit être collectif pour avoir un impact plus large dans la société.

## Horizon temporel

La FRC appelle le législateur à faire évoluer les conditions-cadres en ayant en tête six priorités qui regroupent les thèmes principaux de la législature 2019-2023. Véritable boussole de son travail politique, la FRC fera connaître ce programme aux parlementaires et évaluera leurs décisions à l'aune de cette feuille de route.

## Priorités clés autour six axes

Information,  
communication

### Pour une information transparente, indispensable à un choix éclairé

- Fournir systématiquement **une information claire sur les denrées**, permettant au client de choisir en connaissance de cause, notamment une indication de la provenance pertinente et un étiquetage nutritionnel compréhensible (Nutri-score).
- Rendre la **communication sur les produits plus honnête** par un meilleur encadrement des allégations nutritionnelles ou de santé en tenant compte de l'aliment entier, par une définition légale des mentions valorisantes de type «naturel», «artisanal» et par une diminution du marketing s'adressant à l'enfant.
- Instaurer **un étiquetage complet et systématique** de l'ensemble des composants des produits ménagers et des biocides.
- Ouvrir totalement **l'accès aux informations** et aux données concernant les produits sujets à une homologation, notamment les recherches cliniques sur les médicaments ou les dispositifs médicaux, et les données sur les produits phytosanitaires ou les nouveaux aliments (*novel food*).
- Rendre les **relations d'intérêt** transparentes dans tous les domaines, notamment entre les prestataires de soin et l'industrie médicale et pharmaceutique.
- Garantir des offres compréhensibles et comparables pour les ménages dans le cadre des futures **lois sur l'approvisionnement en électricité et en gaz** et prévoir les instruments de protection adéquats en cas de défaut de fourniture.
- Garantir les **moyens financiers alloués à l'information au consommateur** sur la base de l'article 97 de la Constitution fédérale. Envisager un élargissement du soutien fédéral pour cette tâche d'information.

Justice,  
équité

### Faciliter l'accès à la justice et renforcer l'exercice des droits du consommateur

- Introduire un droit d'action collectif dans la révision en cours du Code de procédure civile.
- Créer une loi encadrant le **commerce électronique**, notamment pour réguler le marché gris pour les événements culturels et sportifs et introduire un droit de rétractation pour le commerce en ligne.
- Introduire en droit suisse un système de **sanctions administratives pécuniaires** pour dissuader les entreprises peu respectueuses des lois (LPD, LCD, etc.), notamment pour lutter contre les pratiques déloyales.

- Favoriser le recours aux modes alternatifs de résolution des conflits (ADR).
- Promouvoir [une meilleure implication et représentation citoyennes](#) des **utilisateurs de soins** dans toutes les sphères de décision que compte le système de santé.
- Reverser une part des **moyens finançant les organisations de défense des assureurs-maladie** – ponctionnés sur les primes – aux organismes représentant les assurés.

## Prix

### **Non aux marges excessives, oui aux prix justes**

- Lutter contre les **prix surfaits** des [importateurs exclusifs](#).
- Renforcer la transparence sur les **marges**, notamment celle du commerce de détail qui poussent les prix à la consommation à la hausse et les [prix à la production](#) à la baisse.
- Limiter les [dépenses de santé](#) à la charge directe des assurés (franchises, primes, et quotes-parts).
- Contre les pratiques de majoration des **prix de l'industrie pharmaceutique**, instaurer un prix de référence pour toutes les gammes de médicaments (génériques et «me-too», à savoir les produits dont la formule est remaniée afin d'en prolonger le brevet).
- Accorder aux organisations de patients et de consommateurs un **droit de recours** en matière de [fixation des prix](#) des médicaments.
- Garantir le maintien de **services publics** abordables et de qualité ([transports](#), télécommunications, [poste](#)).

## Durabilité

### **Améliorer la durabilité de l'offre et lutter contre la surconsommation**

- Limiter la [surconsommation de médicaments](#), notamment par la vente de produits sur ordonnance à l'unité et en resserrant les critères en matière d'innovation pharmaceutique.
- Réformer et [simplifier](#) le **système d'assurance-maladie**.
- Introduire des mesures contre le [gaspillage alimentaire](#) à tous les niveaux (production, transformation, distribution et consommation).
- Prolonger la [durée de vie des objets](#) de consommation courante via un allongement de la durée légale de la garantie à cinq ans et une extension de son champ d'application, une meilleure disponibilité des pièces de rechange et la promotion de l'écoconception.
- Inciter les détaillants à limiter les [emballages](#) ainsi que leur usage du [plastique](#), et créer les filières de recyclage manquantes.
- Garantir une [production des denrées](#) respectueuse de l'environnement, du bien-être animal et des attentes du

consommateur (p.ex. [réglementation des nouveaux OGM](#) et prolongation du [moratoire existant](#)).

[Protection des données](#)

### La vie privée est un droit, pas un luxe

- Renforcer la [Loi sur la protection des données](#) en reprenant les principes fondamentaux du Règlement européen (RGPD), comme le consentement explicite et l'interdiction de l'usurpation d'identité.
- Renforcer la protection et la sécurité des données autour des **objets connectés** (par exemple [jouets connectés](#) ou compteurs d'énergie intelligents).
- Garantir une **identité électronique** qui préserve la vie privée et ne donne pas un [blanc-seing](#) aux entreprises fournisseuses d'identité.
- Assurer que le **dossier électronique médical** soit au service des patients, de leur [autonomie](#) et de la protection de leur vie privée.
- Garantir une gestion transparente et uniforme des **données médicales stockées dans les banques de données**. Pour une [traçabilité](#) de leur usage et contre leur [marchandisation](#).

[Santé](#)

### Moins d'exposition aux substances indésirables

- Limiter l'exposition aux [perturbateurs endocriniens](#) – notamment des enfants et tous groupes vulnérables – et autres substances problématiques en développant une stratégie nationale.
- Appliquer le **principe de précaution** et intégrer la **notion d'effet cocktail** (risques liés aux mélanges chimiques et aux expositions répétées à des substances indésirables provenant de sources multiples) lors des autorisation et de la fixation des limites maximales dans la législation.
- Améliorer les processus de fabrication des denrées transformées afin de limiter l'ajout d'**ingrédients problématiques** ([additifs nano](#)) et de diminuer la formation de **contaminants durant la production** ([acrylamide](#), esters glycidiliques et [3-MCPD](#)).
- Accélérer la réduction de l'utilisation de [pesticides de synthèse](#) et interdire les substances actives les plus [problématiques](#) pour les produits utilisés en agriculture, dans les espaces publics ou en jardinage.